Le 11 mars 2021,

Objet : votre courrier du 09 mars

Monsieur le DASEN de la Haute Garonne,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 09 mars où vous nous informez avoir connaissance de ces fichiers qui n'ont eu cours que 2 ou 3 jours début mars, selon votre écrit. Nous avons le regret de vous dire que nous avons des mails qui datent de fin janvier, nous vous en avons d'ailleurs envoyé une capture d'écran. Ce fichier a donc été utilisé pendant plusieurs semaines.

Le RGPD est une protection au niveau européen qui encadre le traitement des données personnelles et qui est entré en application en mai 2018, comme vous le savez.

Nous sommes un syndicat Monsieur le DASEN et nous défendons le droit des personnels, quel que soit le domaine, y compris celui de l'informatique et des libertés et en effet, nous le faisons avec ardeur.

Nous sommes rassuré-es quant à la fin de l'existence de ces tableaux et nous le vérifierons sur le terrain.

Pour le syndicat SUD Education 31-65,
sa co-secrétaire départementale
Dominique Burlot